



« Et puis, au fond, les droits humains universels, où est-ce que cela commence ? Eh bien, ça commence près de chez vous. C'est si près de chacun et si minuscule qu'on ne peut pas mettre ça sur une carte. Et pourtant, ces endroits sont un monde entier pour l'individu : le quartier où il vit ; l'école ou le collège où vont ses enfants ; l'usine, la ferme ou le bureau où il travaille. Si ces droits sont bafoués au plus près de chacun d'entre nous, ils perdent tout leur sens quand ils sont loin de nous. Sans une action concertée de nos concitoyens pour défendre ces droits là où ils vivent, il n'y aura pas de progrès ailleurs dans le monde. »

Eleanor Roosevelt

# Les droits humains et les objectifs mondiaux

Chacun de nous a le pouvoir de promouvoir et de défendre les droits humains.

Découvrez comment !

## Sujets

Sciences sociales, géographie, éducation civique, histoire

## Objectifs d'apprentissage

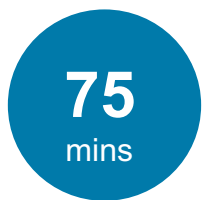
- que les élèves connaissent leurs droits, qu'ils soient capables de les revendiquer, en particulier les droits de l'enfant, et qu'ils sachent qu'ils contribueront ainsi aux objectifs mondiaux ;
- que les élève sachent discerner le lien entre les droits humains, notamment les droits de l'enfant, et les objectifs globaux.

## Préparation

- Vérifiez que vous avez imprimé tous les photocopiés nécessaires pour la classe et que vous les avez avec vous.
- Lisez attentivement le plan de la leçon et les conseils.

## Matériel

- Une « feuille de bingo » (photocopié 1) imprimée pour chaque élève
- Les photocopiés 2 et 3 imprimés
- Du matériel de dessin
- De grandes feuilles de papier pour chevalet



## Guide pédagogique

Avant de passer à la présentation de la prochaine activité, merci de bien vouloir lire attentivement les informations suivantes à propos des droits humains.

### Informations sur les droits humains

*Les droits humains sont les libertés et droits fondamentaux qui appartiennent à chacun-e d'entre nous, en tant qu'êtres humains, quels que soient notre lieu de résidence, notre nationalité, notre sexe, notre origine nationale ou ethnique, la couleur de notre peau, notre religion, notre langue ou tout autre critère.*

*Ils reposent sur la conviction selon laquelle les droits humains sont les droits sans lesquels il est impossible de mener une vie humaine digne. Ce sont les normes minimales qui nous permettent de mener notre vie comme nous l'entendons, en garantissant en particulier l'égalité entre tous, l'intégrité de la personne, la vie privée, les libertés individuelles et la satisfaction des besoins existentiels et sociaux essentiels.*

*Les droits humains déterminent la manière dont nous pouvons vivre ensemble en paix, tout en protégeant les droits et les libertés de chacun-e. Ils sont considérés comme des préalables à la paix, au développement et à la sécurité durables.*

*Les droits humains sont interdépendants, indivisibles et intimement liés. Cela signifie que si UN SEUL d'entre eux n'est pas garanti, d'autres ne le seront pas non plus.*

*Malgré cette définition globale du concept de droits humains, ceux-ci ne sont pas garantis de la même manière dans le monde entier. C'est ici que la protection des droits humains entre en jeu. Elle s'appuie sur des instruments et des mécanismes internationaux, sur l'obligation qu'ont les États de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains, et sur les innombrables contributions de la société civile pour œuvrer à un monde meilleur.*

### Informations sur la Déclaration universelle des droits de l'homme

*Si les origines des droits humains sont très anciennes, ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que leur protection est devenue un défi de premier plan que les États se sont engagés à relever au niveau international. Le premier document important en la matière fut la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1948 : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. ». Dans ses 30 articles, cette déclaration inclut les droits civils et politiques, tels que le droit à la vie et à la liberté, le droit à la liberté d'expression, le droit à un procès équitable ou encore l'interdiction de l'esclavage et de la torture, et les droits économiques, sociaux et culturels, tels que le droit au travail, le droit à la santé ou le droit à un niveau de vie suffisant (logement, eau, alimentation, habillement).*

*Comme son nom l'indique, la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) est uniquement une DÉCLARATION. Il ne s'agit pas d'un instrument juridiquement contraignant, mais plutôt d'un engagement politique des États à respecter ces droits. Cependant, au fil des ans, elle est devenue si largement reconnue que l'on considère désormais que la plupart des droits qui y figurent sont contraignants pour les États (le terme technique est « droit international coutumier »).*

*Inspirés par la DUDH, au cours des dernières décennies, certains États ont adopté des traités internationaux et d'autres accords pour protéger les droits humains. Au niveau mondial, dans le cadre des Nations unies et, au niveau régional, en Afrique (Organisation de l'Unité africaine, désormais appelée Union africaine), sur le continent américain (Organisation des États américains), en Asie (par ex., l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est) et en Europe (Conseil de l'Europe, Union européenne). Nombre de ces textes mettent en place des normes*

*contraignantes pour tous les États qui les ont signés et ratifiés. Ces normes sont contrôlées par des mécanismes de protection internationaux et constituent une référence importante pour amener les États à rendre des comptes s'agissant de leur bilan en matière de droits humains.*

*La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant présente un intérêt particulier dans le cadre des droits humains des enfants. Traité international de défense des droits humains le plus exhaustif et le plus ratifié, elle couvre l'ensemble des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Elle s'applique à tous les enfants de moins de 18 ans, s'inspire largement de la DUDH et est juridiquement contraignante pour tous les pays du monde sauf un (les États-Unis, seul pays n'ayant pas ratifié la Convention).*

*Les personnes et les groupes auxquels s'appliquent les traités de défense des droits humains sont appelés « détenteurs de droits ». Ceux obligés de respecter, de protéger et de réaliser les droits humains sont appelés « garant des droits ».*

*Nos droits humains impliquent donc des devoirs, principalement pour les États dans lesquels nous vivons. Ceux-ci doivent :*

- *respecter nos droits, c'est-à-dire s'abstenir de toute ingérence indue (comme la violence policière, la torture, les exécutions ou arrestations arbitraires) ;*
- *protéger nos droits, c'est-à-dire prendre des mesures pour empêcher toute atteinte à nos droits (protection contre la violence domestique, la pollution environnementale par de grandes entreprises, etc.) ;*
- *faire respecter nos droits, c'est-à-dire créer un cadre juridique et institutionnel pour garantir nos droits (par exemple en construisant des écoles et des hôpitaux, en adoptant des lois contre les atteintes à la vie et aux biens, etc.).*

*Nous pouvons demander à nos États de rendre des comptes s'agissant de ces devoirs en utilisant les mécanismes de protection des droits humains qui existent aux niveaux national, régional et international.*

## Cours en ligne



- Pour de plus amples informations sur les droits humains, vous pouvez vous inscrire au cours gratuit d'introduction aux droits humains et à leur protection proposé par Amnesty International - <https://academy.amnesty.org>.



- L'UNICEF a également élaboré un cours d'introduction gratuit et en ligne axé sur les droits de l'enfant. Par la vidéo, il aide à expliquer les droits humains et les droits de l'enfant et à comprendre en quoi ils sont différents des « besoins » - - <https://bit.ly/childrightsmatter>

## Le saviez-vous ?

**Saviez-vous que la DUDH est** l'un des documents les plus traduits au monde ? Elle a été traduite en 500 langues ! Pour plus d'informations, rendez-vous sur <http://www.ohchr.org/FR/UDHR/Pages/UDHRIndex.aspx>

## Étape n° 1 : Entrée en matière

5  
mins

### BINGO des droits humains<sup>1</sup>

Vérifiez que chacun a une copie du polycopié n° 1 (feuille de bingo). Expliquez aux élèves qu'ils ont deux minutes pour faire le tour de la classe et trouver des personnes sachant répondre chacune à une question du bingo. Ils devront à leur tour répondre à une question pour la personne qu'ils ont interrogée. Chaque élève doit recueillir toutes les réponses aux questions du bingo. L'élève le plus rapide à remplir sa feuille est déclaré vainqueur.

### L'arbre des droits humains<sup>2</sup>

Les élèves collaborent à la création d'une image qui les aide à définir les droits humains.

## Étape n° 2 : Activité

20  
mins

### Procédure

- (1) Divisez les élèves en petits groupes. Donnez une grande feuille de papier et du matériel de dessin à chaque groupe.
- (2) Demandez à chaque groupe de dessiner un arbre sur sa feuille.
- (3) Donnez à chaque groupe un exemplaire du polycopié n° 2 - Version résumée de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Vous pouvez également utiliser la version résumée de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Lisez-le aux élèves et expliquez-leur tout ce qu'ils ne comprennent pas.
- (4) Demandez à tous les groupes d'inscrire sur l'arbre (sur des feuilles, des fruits, des fleurs ou des branches) les droits humains qu'ils estiment nécessaires à toute personne pour vivre dans la dignité et la justice.
- (5) Demandez-leur également de se concentrer sur les droits dont ils pensent avoir besoin en tant qu'enfants pour mener une vie satisfaisante.
- (6) Rappelez-leur qu'un arbre des droits humains a besoin de racines pour grandir et fleurir. Demandez-leur de donner des racines à l'arbre et d'y faire figurer les éléments qui font fleurir les droits humains. Il peut s'agir, par exemple, de l'éducation, d'un bon système de santé, de forces de police faisant respecter la loi et l'ordre, etc.
- (7) Une fois les dessins terminés, demandez à chaque groupe de présenter son arbre et d'expliquer les raisons qui l'ont poussé à inclure chaque élément.

<sup>1</sup> D'après le bingo des droits humains (en anglais)  
<https://www.amnesty.org/fr/documents/sec01/034/2013/fr/>

<sup>2</sup> D'après <https://www.amnesty.at/de/schulmaterial/>

## Veillez à ce que les élèves :

- comprennent que tout le monde doit bénéficier des droits humains, et que ces droits sont interdépendants, indivisibles et intimement liés, ce qui signifie que le respect d'un droit aide à faire respecter les autres et que si UN SEUL d'entre eux n'est pas garanti, d'autres ne le seront pas non plus. Les droits sont également inaliénables, ce qui signifie que vous ne pouvez pas les retirer. Le fait de s'acquitter ou non de ses responsabilités n'a aucune influence sur la jouissance des droits. Enfin, les droits ne peuvent être utilisés comme une récompense ou une punition ;
- soient capables de donner des exemples de droits humains, notamment de droits de l'enfant, et de comprendre leur lien avec leur vie ;
- s'identifient avec la DUDH et la Convention relative aux droits de l'enfant et comprennent que malgré ses 70 ans, la DUDH reste d'actualité et est toujours considérée comme le document universel sur les droits humains, qui assure différentes protections par l'entremise d'un large éventail d'instruments de défense des droits humains juridiquement contraignants, comme la Convention relative aux droits de l'enfant.

## Différenciation et autres possibilités

### Pour aller plus loin

- (1) Associez à chaque fruit, chaque feuille et chaque branche l'article de la DUDH ou de la Convention relative aux droits de l'enfant qui lui correspond et écrivez le numéro de l'article en question à côté de chaque élément.
- (2) Affichez ces arbres dans la salle de classe ou dans des lieux publics.
- (3) Repérez les problèmes en matière de respect des droits humains qui sont particulièrement préoccupants pour vous et votre communauté.

## Guide pédagogique



Pour en savoir plus sur les objectifs mondiaux pour le développement durable, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>. Vous pouvez également suivre le cours en ligne (en anglais) pour les enseignants : <https://education.microsoft.com/courses-and-resources/courses/sdg>

Étalé sur 15 ans, ce plan d'action tout nouveau et très complet ne nous laisse plus que 14 ans pour sa mise en œuvre ! Le travail de campagne en faveur des droits humains est un moyen fondamental pour y parvenir. Ces objectifs mondiaux doivent être pris en main par les étudiants. Nous devons leur expliquer ce qu'ils peuvent changer en agissant immédiatement.

### Autres ressources en ligne

Amnesty International met à disposition de petits kits d'apprentissage en ligne sur la défense des droits humains et de leurs défenseurs, à l'adresse suivante : <https://www.humanrightseducation.amnesty.org/fr/>.

## Étape n° 3 : Les objectifs mondiaux et les droits humains

40  
mins

### Présenter les objectifs mondiaux

Présentez les objectifs mondiaux pour le développement durable à l'aide de la vidéo suivante : <https://vimeo.com/138068035> OU à l'aide d'affiches sur les objectifs mondiaux pour le développement durable (polycopié n° 3).

### Travail en groupes

Demandez aux élèves de former les mêmes groupes que pour la leçon précédente.

Donnez à chaque groupe la carte d'un objectif mondial sur lequel travailler (pour cette leçon, se concentrer sur les objectifs n° 4, 5, 10 et 16). Plusieurs groupes peuvent travailler sur le même objectif.

À partir de l'arbre (de la leçon précédente) et des cartes des objectifs mondiaux (polycopié n° 3), créer un collage autour de l'arbre avec des exemples de la manière dont les droits humains, notamment les droits de l'enfant (qu'ils auront déjà mentionnés), et les objectifs mondiaux pour le développement durable peuvent s'aider mutuellement.

## Guide pédagogique

Guide pédagogique: Utilisez le polycopié n° 4 pour expliquer chaque objectif à vos élèves.

Choisissez des exemples en lien avec les droits de l'enfant pour une meilleure compréhension de vos élèves, notamment pour illustrer les liens entre :

- l'objectif mondial n° 4, garantir l'accès à une éducation de qualité, et l'article 26 de la DUDH, le droit à l'éducation (articles 28 et 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant) ;
- l'objectif mondial n° 5, l'égalité entre les sexes, et l'article 2 de la DUDH et de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'absence de discrimination ;
- l'objectif mondial n° 10, la réduction des inégalités, et l'article 1 de la DUDH, la liberté et l'égalité en dignité et en droits (article 4 de la Convention relative aux droits de l'enfant, pour la mise en œuvre de tous les droits reconnus dans la Convention) ;
- l'objectif mondial n° 16, la paix, la justice et des institutions efficaces, et l'article 28 de la DUDH, le droit à un ordre international tel que tous ces droits puissent y trouver plein effet (articles 19, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 et 40 de la Convention relative aux droits de l'enfant, sur l'élimination de toute forme de violence et sur les droits des enfants dans le système judiciaire).

Un outil analysant la Convention relative aux droits de l'enfant par rapport aux objectifs mondiaux de développement durable est disponible à l'adresse suivante :

[https://www.unicef.org/agenda2030/files/SDG-CRC\\_mapping\\_FINAL.pdf](https://www.unicef.org/agenda2030/files/SDG-CRC_mapping_FINAL.pdf). [Cet outil - en anglais - fonctionne mieux s'il est téléchargé.]

Un outil similaire consacré aux droits humains est disponible à l'adresse suivante :

<http://sdg.humanrights.dk/fr>.

## Veillez à ce que les élèves :

- soient capables de donner des exemples du lien entre les droits humains, notamment les droits de l'enfant, et les objectifs mondiaux ;
- sachent reconnaître, dans leur vie ou dans le monde qui les entoure, les exemples illustrant la nécessité des objectifs mondiaux.

## Étape n° 4 : Passez à l'action

10  
mins

### Que puis-je faire ?

Exercice rapide de réflexion à entreprendre dans d'autres espaces. Quelques idées dans le tableau ci-après.





## Passez à l'action en faveur des objectifs mondiaux



En tant qu'éducateur ou éducatrice, vous avez la possibilité de canaliser l'énergie positive des jeunes et de les convaincre qu'ils ne sont pas impuissants, qu'un changement est possible et qu'ils peuvent en être le moteur.

### Passez à l'action dès maintenant

- Collez sur vos affaires un autocollant avec un message en faveur des droits humains ou des droits de l'enfant.
- Accrochez une affiche.
- Élevez-vous contre les plaisanteries discriminatoires ou les opinions auxquelles vous vous heurtez dans votre établissement scolaire ou votre quartier.
- Discutez avec vos amis et tentez de faire évoluer leurs attitudes discriminatoires.
- Écrivez aux médias locaux ou aux autorités locales au sujet d'un aspect des droits humains ou des droits de l'enfant que vous pensez qu'ils devraient examiner de plus près. Lancez une pétition sur ce sujet dans votre quartier et recueillez le plus de signatures possible !

### Passez à l'action à travers un engagement plus profond

Vous avez envie d'aller plus loin ?

- Tenez un journal où vous expliquez comment vous défendez les droits humains et les droits de l'enfant et partagez-le avec votre classe.
- Montez une exposition dans votre établissement sur les aspects des droits humains de votre choix ou organisez l'un des événements suivants : un concert pour les droits humains avec un groupe de l'école, un festival du film sur les droits humains, une manifestation sportive, par exemple, un relais des droits humains, un concours de photos, de poésie ou d'affiches, une pièce de théâtre de rue ou un rassemblement express.
- Participez au cours en ligne ouvert à tous d'Amnesty International - <https://www.edx.org/school/amnesty-internationalx>
- Rendez-vous sur la page « **Passer à l'action** » de notre site : [www.globalgoals.org/worldslargestlesson/fr/](http://www.globalgoals.org/worldslargestlesson/fr/). Vous y trouverez des organisations, des ressources et des fiches pédagogiques pour vous aider à démarrer.

Demandez aux élèves de partager sur les médias sociaux ce qu'ils ont appris sur les droits humains, notamment sur les droits de l'enfant, et les objectifs mondiaux avec La plus grande leçon du monde (The World's largest lesson). Partagez leurs arbres des droits humains en utilisant les hashtags :

#WorldsLargestLesson

#AmnestyHRE

#ChildRightsMatter

Taguez La plus grande leçon du monde



@TheWorldsLargestLesson



@TheWorldsLesson



@theworldslesson



**THE GLOBAL GOALS**

Objectifs mondiaux de développement durable



En partenariat avec





## Polycopiés

### Polycopié n° 1 - BINGO des droits humains<sup>3</sup>

Un pays où des droits humains ne sont pas respectés	Un document qui énumère des droits humains
Une organisation qui sert la cause des droits humains ou qui mène un combat en leur faveur	Un film qui aborde des enjeux en lien avec les droits humains
Qui peut porter atteinte aux droits humains ?	Citez un droit de l'enfant
Un exemple de droit humain	Un document international qui traite des droits de l'enfant
Une personne particulièrement compétente pour défendre ou promouvoir les droits humains	Trois droits dont chaque jeune devrait bénéficier
Quand la Déclaration universelle des droits de l'homme a-t-elle été adoptée ?	Une chanson qui vous rappelle un enjeu propre aux droits humains

## **Polycopié n° 2 - résumé de la Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>4</sup>**

Article 1 - Liberté et égalité en dignité et en droits

Article 2 - Non-discrimination

Article 3 - Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne

Article 4 - Droit de ne pas être réduit en esclavage

Article 5 - Droit de ne pas être soumis à la torture

Article 6 - Protection par la loi

Article 7 - Égalité devant la loi

Article 8 - Réparation lorsque les droits ont été bafoués

Article 9 - Pas de détention, d'emprisonnement ou d'exil arbitraires

Article 10 - Droit à un procès équitable

Article 11 - Présomption d'innocence

Article 12 - Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille

Article 13 - Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État

Article 14 - Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection

Article 15 - Droit à une nationalité

Article 16 - Droit de se marier et de fonder une famille

Article 17 - Droit à la propriété

Article 18 - Liberté de croyance (dont la liberté de religion)

Article 19 - Liberté d'expression et droit de diffuser des informations

Article 20 - Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique

Article 21 - Droit de participer au gouvernement du pays

Article 22 - Droit à la sécurité sociale

Article 23 - Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat

Article 24 - Droit au repos et aux loisirs

Article 25 - Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être

Article 26 - Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit

Article 27 - Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté

Article 28 - Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés

Article 29 - Responsabilité de respecter les droits des autres personnes

Article 30 - Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !

---

<sup>4</sup> Adapté d'après le dossier disponible sur <https://www.amnesty.org/fr/documents/act30/4740/2016/fr/>.

## Résumé de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant

### La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant<sup>5</sup>

#### QUE SONT LES DROITS DE L'ENFANT ?

Les droits de l'enfant sont les droits fondamentaux des enfants. La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, adoptée en 1989, est un accord juridique international (ou « traité ») qui reconnaît les droits spécifiques des enfants.

Tous les enfants ont les mêmes droits. Ils sont énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et presque tous les pays ont accepté de les respecter dans la pratique. Tous les droits sont liés et ils ont tous la même importance. Personne ne peut les retirer aux enfants.

Les enfants ont le droit à :

- **la protection** (par ex., contre la violence, l'exploitation ou les substances nocives) ;
- **l'assistance** (par ex., par l'éducation, les soins de santé ou un niveau de vie suffisant) ;
- **la participation** (par ex., droit à être entendus et pris au sérieux, droit d'adhérer à des organisations) ;
- **une protection et une assistance spécifiques** lorsqu'ils font partie d'une population vulnérable, notamment les enfants autochtones ou les enfants souffrant d'un handicap.

La Convention relative aux droits de l'enfant définit ces droits dans 54 articles et un ensemble de « protocoles facultatifs » énumérant des droits complémentaires. La Convention suit quatre grands principes : la non-discrimination (article 2), l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3), le droit à la vie, à la survie et au développement (article 6), et le droit d'être entendu et pris au sérieux (article 12). L'UNICEF est la seule organisation mentionnée spécifiquement dans la Convention comme apte à répondre aux besoins d'assistance et de conseils spécialisés. D'après son mandat, « L'UNICEF s'appuie sur la Convention relative aux droits de l'enfant et œuvre pour que les droits de l'enfant s'inscrivent dans une éthique sociale et dans un code de conduite international en faveur des enfants ».

---

<sup>5</sup> Adaptée en anglais par l'UNICEF (traduction non officielle). Pour une explication de la Convention adaptée aux enfants, voir [https://www.unicef.org/rightsite/files/Frindererklarfr\(1\).pdf](https://www.unicef.org/rightsite/files/Frindererklarfr(1).pdf)

## LES ARTICLES RÉDIGÉS DE MANIÈRE COMPRÉHENSIBLE POUR LES ENFANTS

1. **Toute personne de moins de 18 ans** a tous les droits énoncés dans cette Convention.
2. **Tous les enfants, filles ou garçons, ont les mêmes droits**, peu importe qui ils sont, où ils habitent, ce que font leurs parents, la langue qu'ils parlent, leur religion ou leur culture, s'ils ont un handicap ou s'ils sont riches ou pauvres. Aucun enfant ne doit être traité de manière injuste, quelle que soit la raison.
3. Les adultes doivent **faire ce qui est le mieux pour les enfants**. Lorsqu'ils prennent une décision, les adultes doivent réfléchir aux conséquences de cette décision pour les enfants.
4. Les États **doivent utiliser toutes les ressources disponibles** pour faire respecter tous les droits énoncés dans cette Convention.
5. Les États doivent **respecter le droit et la responsabilité des familles** d'orienter leurs enfants afin qu'en grandissant ils apprennent à exercer leurs droits correctement.
6. Chaque enfant a le **droit à la vie, à la survie et au développement**.
7. Les enfants ont le **droit à un nom**, qui doit être reconnu officiellement par l'État. Ils ont le **droit à une nationalité** (le droit d'appartenir à un pays).
8. Les enfants ont le **droit à une identité** – à une trace écrite officielle de qui ils sont. Personne ne doit les en priver.
9. **Les enfants ne doivent pas être séparés de leurs parents**, sauf si c'est pour leur propre bien. Un enfant dont les parents se sont séparés doit pouvoir rester en contact avec leurs deux parents, excepté quand cette situation risque de lui nuire.
10. Si un enfant vit dans un autre pays que ses parents, il a le **droit de se réunir** avec eux.
11. Les États doivent **empêcher que les enfants soient emmenés illégalement hors de leur territoire**.
12. Les enfants ont le **droit d'exprimer leur opinion**, et d'être entendus et pris au sérieux par les adultes.
13. Les enfants ont le **droit de découvrir des choses et de faire part de leur opinion** en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, à condition de ne faire de mal à personne.

14. Les enfants ont le **droit de choisir leur propre religion et leurs propres convictions**. Leurs parents ont le devoir de les guider entre ce qui est bien et ce qui est mal, et vers ce qui leur convient le mieux.
15. Les enfants ont le **droit de choisir leurs amis et de se joindre à des groupes ou d'en former**, du moment qu'ils ne font de mal à personne.
16. Les enfants ont le **droit à une vie privée**.
17. Les enfants ont le **droit de recevoir des informations** importantes pour leur bien-être, à travers la radio, les journaux, les livres et les ordinateurs, entre autres sources. Les adultes doivent s'assurer que les informations qu'ils reçoivent ne sont pas nuisibles et les aider à trouver et à comprendre les informations dont ils ont besoin.
18. Les enfants ont le **droit d'être élevés par leur(s) parent(s)**, si cela est possible. Les États doivent aider les parents en leur fournissant des services de soutien, en particulier si les deux parents travaillent.
19. Les États doivent s'assurer que les enfants sont entre de bonnes mains **et les protéger contre toute forme de violence, d'atteinte aux droits humains et de négligence** de la part des personnes chargées de leur bien-être.
20. Les enfants ont le **droit à une protection et une aide spéciales** s'ils ne peuvent vivre avec leurs parents.
21. Lorsque des enfants sont **adoptés**, l'élément primordial à prendre en compte est leur intérêt supérieur.
22. Les enfants ont le **droit à une protection et à une aide spéciales s'ils sont réfugiés**, ainsi que tous les droits inscrits dans cette Convention.
23. Les enfants ont le **droit à une éducation et des soins spéciaux s'ils ont un handicap**, ainsi que tous les droits inscrits dans cette Convention, afin qu'ils puissent vivre pleinement.
24. Les enfants ont le droit aux meilleurs **soins de santé** possible, à l'**eau** potable, à des **aliments** nutritifs, à un **environnement** propre et sain et à des **informations** les aidant à rester en bonne santé.
25. Les enfants placés ou vivant dans d'autres **situations où ils ne sont pas chez eux** ont le droit de voir leur situation réexaminée régulièrement pour vérifier si c'est la meilleure solution.
26. Les États doivent verser **une aide financière** aux enfants de familles pauvres.
27. Les enfants ont le **droit à l'alimentation, au vêtement, à un logement décent et leurs besoins physiques et mentaux fondamentaux doivent**

**être satisfaits.** Les États doivent aider les familles et les enfants qui ne peuvent subvenir à ces besoins.

28. Les enfants ont le **droit à une éducation.** Dans les écoles, la discipline doit être compatible avec la dignité des enfants. L'enseignement primaire doit être gratuit. Les enfants doivent être encouragés à poursuivre leur scolarité le plus possible.
29. L'éducation des enfants doit **les aider à utiliser et à développer leurs dons et leurs aptitudes.** Elle doit également les aider à apprendre à respecter les droits des autres, à vivre dans un esprit de paix et à protéger l'environnement.
30. Les enfants ont le **droit d'avoir leur propre vie culturelle, d'employer leur propre langue et de pratiquer leur propre religion** - même si la majorité des habitants du pays où ils vivent ne les partagent pas.
31. Les enfants ont le **droit de jouer, de se reposer et de se détendre,** ainsi que de participer à des activités culturelles et artistiques.
32. Les enfants ont le **droit d'être protégés contre tout travail nuisible,** ou mauvais pour leur santé et leur éducation. S'ils travaillent, ils ont le droit à la sécurité et à une rémunération juste.
33. Les enfants ont le **droit d'être protégés contre les substances nocives et leur trafic.**
34. Les enfants ont le **droit d'être protégés contre les violences sexuelles et l'exploitation sexuelle.**
35. Les États doivent empêcher **l'enlèvement, la vente et la traite d'enfants.**
36. Les enfants ont le droit d'être protégés contre toutes les formes **d'exploitation** (d'abus, en d'autres termes).
37. **Les enfants qui commettent des infractions** ne doivent être ni tués, ni torturés, ni soumis à des traitements cruels, ni emprisonnés à vie ou avec des adultes. La détention doit être le dernier recours, et seulement pour une durée aussi brève que possible. Les enfants emprisonnés doivent avoir une aide juridique et doivent pouvoir rester en contact avec leur famille.
38. Les enfants ont le **droit de vivre à l'abri de la guerre et d'en être protégés.** Les enfants ne peuvent pas être enrôlés de force dans l'armée ni obligés de participer à la guerre.
39. Les enfants ont le **droit de recevoir de l'aide s'ils ont été blessés,** s'ils ont été victimes de négligences ou s'ils ont subi des mauvais traitements, afin de retrouver leur bonne santé et leur dignité.
40. Les enfants ont le **droit à une aide juridique et à un traitement équitable** dans le système judiciaire, qui doit respecter leurs droits.



41. Si la **législation d'un pays** garantit une meilleure protection des droits des enfants que les articles de cette Convention, cette législation doit s'appliquer.

42. Les enfants ont le **droit de connaître leurs droits**. Les adultes doivent connaître ces droits et aider les enfants à les connaître.

43 à 54. Ces articles expliquent comment les États et les organisations internationales telles que l'**UNICEF** travailleront pour garantir le respect des droits de tous les enfants.

**Pour en savoir plus :**

- sur la Convention relative aux droits de l'enfant, rendez-vous sur <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx> ;
- sur l'UNICEF et la Convention relative aux droits de l'enfant, rendez-vous sur <http://www.unicef.org/fr/>.

## Polycopié n° 3 - Affiches des objectifs mondiaux

# THE GLOBAL GOALS

Objectifs mondiaux de développement durable



## Polycopié n° 4 - Détails sur les objectifs mondiaux

Livret complet disponible à l'adresse : <http://worldslargestlesson.globalgoals.org/fr/introduce-the-global-goals/>

### OBJECTIF 4

## Accès à une éducation de qualité

Assurer une éducation de qualité, inclusive et équitable et promouvoir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous.

Pour atteindre l'Objectif 4, les États proposent les actions suivantes :

- Assurer à tous une éducation, à commencer par l'enseignement primaire.
- Proposer davantage d'opportunités de formations techniques ou professionnelles aux jeunes et aux adultes afin qu'ils obtiennent de meilleurs emplois.
- Garantir un accès équitable à l'éducation, tant pour les filles que pour les garçons, pour les enfants en situation de handicap, pour les enfants autochtones et pour les enfants qui sont victimes de conflit.
- Améliorer les infrastructures scolaires afin de garantir un environnement sûr et favorable pour tous.
- Augmenter le nombre de bourses pour les formations techniques et professionnelles, que ce soit dans son propre pays ou à l'étranger.
- Mieux former les enseignants.
- Promouvoir l'éducation au développement durable.

### L'HISTOIRE DE CARMEN

Carmen et ses deux frères n'allaient pas à l'école. Ils aidaient leurs parents à la ferme et ils n'avaient pas assez d'argent pour aller à l'école. Cela a changé quand l'État a ouvert une nouvelle école qui dispensait un enseignement gratuit. Tous les enfants de leur communauté ont pu étudier. Et ce n'est pas tout, ils ont aussi développé des connaissances sur les semences, les techniques pour améliorer l'irrigation de leurs champs et d'autres compétences utiles. C'était une école où tout le monde était traité de la même manière, les filles et les garçons, les riches et les pauvres : tout le monde jouissait du même droit à l'éducation.

Qu'est-ce qui est encore nécessaire pour que chaque enfant et chaque jeune ait accès à une bonne éducation ?

13

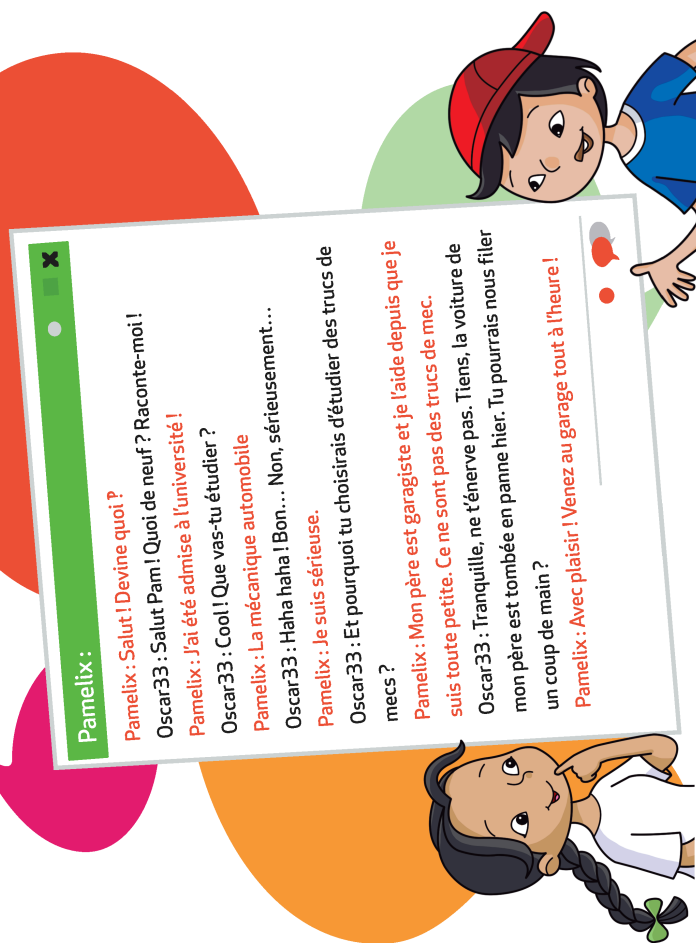


## OBJECTIF 5 Égalité entre les sexes

Atteindre l'égalité des sexes et renforcer le pouvoir des femmes et des filles

Pour atteindre l'Objectif 5, les États proposent les actions suivantes :

- Éliminer toute forme de violence faite aux femmes et aux filles, y compris le trafic sexuel et d'autres formes d'exploitation.
- Mettre fin aux pratiques et aux traditions qui peuvent nuire à la santé physique, mentale ou sexuelle des femmes et des filles.
- Reconnaître et valoriser le travail des femmes et des filles.
- Accorder aux filles et aux femmes des opportunités égales d'être entendues et des opportunités réelles de participer dans les sphères politique, économique et publique.
- Protéger le droit des femmes à une santé sexuelle et reproductive.
- Promouvoir les politiques et les lois qui assurent l'égalité des sexes.



Pourquoi est-ce important pour les filles et les garçons de pouvoir faire les mêmes choses ?





## OBJECTIF 10

# Réduction des inégalités

Réduire les inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays

Pour atteindre l'Objectif 10, les États proposent les actions suivantes :

- Soutenir les personnes qui vivent dans la pauvreté afin qu'elles puissent améliorer rapidement et durablement leur situation économique.
- S'assurer que les lois et les pratiques ne discriminent aucun groupe, qu'elles tiennent compte des besoins des plus défavorisés.
- S'assurer que les lois et les programmes sociaux protègent les personnes vulnérables ou défavorisées. Par exemple, lors de l'instauration de quotas dans les partis politiques, les jeunes, les femmes, les personnes autochtones et les personnes en situation de handicap doivent également être inclus.
- S'assurer que les personnes qui quittent un pays pour aller vivre dans un autre bénéficient de lois pour les protéger.

Comment peut-on réduire les inégalités ?

Les États devraient avoir des lois afin que personne ne soit exclu ou victime de discrimination.

C'est ça ! Je suis vraiment fâché quand je sens que nous avons été oubliés ou quand les gens ne nous prennent pas en considération.



As-tu déjà eu un sentiment d'exclusion ? As-tu remarqué que certaines personnes vivent des choses injustes ? Qu'en penses-tu et que peut-on faire pour plus de justice ?



## OBJECTIF 16

# Paix et Justice

**Promouvoir des sociétés inclusives, donner accès à la justice pour toutes et tous et construire des institutions efficaces, inclusives et responsables à tous les niveaux.**

**Pour atteindre l'Objectif 16, les États proposent les actions suivantes :**

- Mettre fin à la violence dans le monde et aux décès qui y sont liés.
- Mettre fin aux abus, à l'exploitation, au trafic et à toutes les formes de violence et de torture à l'égard des enfants.
- S'assurer que tout le monde a un accès équitable à la justice, que ce soit dans son propre pays ou à l'étranger.
- Lutter contre la criminalité et la corruption sous toutes leurs formes.
- Améliorer les institutions étatiques de façon à ce que les citoyens leur fassent davantage confiance.
- Veiller à ce que les citoyens soient consultés et à ce que les gouvernements prennent en compte leurs décisions, en pensant à l'intérêt des enfants et des adultes. Par exemple, les enfants et les jeunes doivent être consultés avant qu'une loi qui les touche ne soit promulguée.
- S'assurer que toutes les naissances sont déclarées afin que chaque enfant reçoive une identité juridique.
- S'assurer que tout le monde a un accès gratuit à l'information.
- Renforcer les institutions afin de prévenir la violence, le terrorisme et la criminalité.



Pourquoi faut-il que les enfants et les jeunes se sentent en sécurité chez eux et à l'école? Que peux-tu faire pour promouvoir la sécurité des enfants au sein de ta communauté? Que peut-on faire pour vivre dans un monde plus sûr et sans violence?

